



La poursuite de l'activité de la cantine de Fougères en bonne voie suite à la mobilisation des agents

Lors de l'audience du 15 septembre, Monsieur Bied-Charreton avait largement reconnu l'engagement plein et entier des collègues de Fougères et salué le bon fonctionnement de la cantine en 2023.

Mais il avait fait état d'un blocage juridique au niveau de la DG, s'agissant du remplacement d'un agent technique pour un poste relevant de la restauration collective.

Le directeur avait aussi indiqué que la DG demandait une fréquentation à hauteur de 30 convives DGFIP pour financer un tel emploi.

Même s'il avait rappelé la piste du conventionnement d'un restaurant privé hors du CFP de Fougères, il n'était pas fermé à la recherche d'une solution intermédiaire, permettant de financer un emploi à temps partiel qui permettrait de maintenir l'activité de la cantine durant une période probatoire.

Les questions techniques et juridiques devaient être étudiées dans un délai de 15 jours/3 semaines et des pistes viables présentées aux collègues de Fougères et aux OS.

Lors du CSAL du 27 septembre, le Directeur a indiqué que la piste du conventionnement d'un restaurant privé hors du CFP de Fougères s'éloignait. Il nous a fait part de sa décision de financer un emploi à temps partiel auprès d'une société de services pour assurer le maintien de l'activité de la cantine durant une période probatoire qui se terminera le 31 mars 2024.

Il a rajouté que le montage d'un nouveau dossier de demande de subventionnement auprès de la DG à la fin de la période probatoire nécessite une fréquentation d'au moins 20 convives (et non plus 30) issus des Finances publiques.

Les OS ont pris acte de cette décision en précisant qu'elles se félicitaient de l'évolution favorable de la position de la direction, qui rejoint les doléances des agents de Fougères, à savoir sauvegarder l'activité de leur cantine.

La mobilisation des agents de Fougères avec les organisations syndicales a donc permis de faire avancer ce dossier dans le sens de leur demande.

Rennes, le 28 septembre 2023